
Nachlassverträge Concordats Concordati

No 92 Freitag, 13.05.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: **CRICAD S.A.**, chemin de Mongevon 11,
1023 **Crissier**
2. *Durée du sursis concordataire*: 6 mois jusqu'au
15.10.2005
3. *Commissaire*: Gian-Franco Locca, expert-comptable di-
plômé, p.a. CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., avenue Tissot
16, case postale 668, 1001 Lausanne
4. *Remarques*: Date de l'octroi du sursis: 15 avril 2005, de-
venu exécutoire.
Délai pour la production des créances et autres droits: 3 juin
2005, sous peine pour les créanciers de se voir exclus des dé-
libérations relatives au concordat.
Examen des pièces: durant les 20 jours précédant l'assem-
blée des créanciers, soit dès le 12 août 2005, au bureau du
commissaire au sursis chez CFT Cie Fiduciaire Temko S.A.,
Avenue Tissot 16, à Lausanne, sur rendez-vous.
Assemblée des créanciers: le vendredi 2 septembre 2005 à 11
h 00 dans les bureaux du commissaire.
Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque
pour le paiement des dettes contractées durant la période du
sursis concordataire.
G.-F. Locca expert-comptable diplômé
1001 Lausanne

(02837808)